



COMMUNIQUE DE PRESSE N°15/2025 DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce lundi 15 décembre 2025 à Bujumbura en séance extraordinaire, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui a eu lieu en dates du 11 et du 12 décembre 2025 et qui était consacrée à l'analyse préalable du dossier unique inscrit à l'ordre du jour.

Projet de loi portant modification de la loi n°1/12 du 24 juin 2025 portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'Exercice 2025/2026,

Présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique

1

La préparation du projet de loi de finances rectificative s'appuie sur la loi organique relative aux finances publiques qui prévoit la modification de la loi des finances initiale en cas de bouleversement de l'équilibre budgétaire ou financier prévu par la loi des finances de l'année notamment dans les cas suivants :

- 1° Si les recettes constatées augmentent ou diminuent sensiblement par rapport aux prévisions de la loi des finances de l'année ;
- 2° S'il y a intervention des mesures législatives ou réglementaires affectant de manière substantielle l'exécution du budget.

Les facteurs ci-après sous-tendent la révision de la loi des finances pour l'Exercice 2025/2026:

- 1° Le redécoupage administratif ;
- 2° La réorganisation de l'Administration Provinciale ;
- 3° La Loi réorganisation de l'administration communale ;
- 4° La déconcentration des services des ministères dans les provinces et communes ;
- 5° La restructuration du Gouvernement de la République du Burundi ;
- 6° La prise en compte de la situation actuelle du cadre macroéconomique du pays ainsi que l'évolution de l'exécution des dépenses et des recettes pour le 1er trimestre de l'exercice budgétaire 2025/2026 ;
- 7° La prise en compte de la stratégie de stabilisation macroéconomique 2025-2027

Le projet de loi des finances rectificative, Exercice 2025/2026, a été préparé sur base du document de cadrage macroéconomique à moyen terme actualisé en cohérence avec le Plan National de



Développement révisé et son Plan d'Actions Prioritaires 2023-2027, alignés à la Vision « Burundi Pays émergent en 2040 et Pays développé en 2060 ».

Le projet de loi de finances rectificative, Exercice 2025/2026, consolide les acquis de la réforme du budget-programme en cours d'implémentation depuis l'Exercice 2022/2023.

La préparation de ce projet de loi des finances rectificative intervient ainsi pour permettre l'opérationnalisation progressive du budget programme en conformité avec la nouvelle restructuration du Gouvernement, et tenant compte de la nouvelle réorganisation de l'Administration provinciale.

Les prévisions budgétaires de la loi des finances rectificative, Exercice 2025/2026, sont établies sur base d'une prévision de croissance économique de 4,6% en 2025/2026 portée par les secteurs agricole et minier.

Dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale, certains articles ont été modifiés tandis que d'autres ont été introduits, pour renforcer le contrôle et le suivi des recettes. Il s'agit notamment de :

- 1) L'interdiction faite aux attributaires des marchés publics d'importer des fournitures disponibles localement
- 2) La mise en place de surtaxes sur l'alcool éthylique, sur les tôles ondulées et clous ne respectant pas les règles d'origine, ainsi que sur divers autres produits tels que le fer à béton, le bois importé et certains mobiliers.
- 3) Le système de remboursement du prêt-bourse,
- 4) La suppression de l'exonération sur certains produits,
- 5) L'obligation, pour les sociétés dont l'État est l'unique actionnaire, d'affecter leurs bénéfices nets dans un délai déterminé sous peine de transfert automatique à l'OBR,
- 6) Le renforcement du contrôle des activités minières.

De plus, certaines dispositions relatives aux dépenses ont été modifiées tandis que d'autres ont été introduites notamment pour renforcer le contrôle et la gestion des dépenses ainsi que le respect du circuit normal de la dépense.

Le projet de loi des finances rectificative est plus qu'une nécessité afin de dégager des économies budgétaires à travers l'annulation des activités jugées non prioritaires pour laisser plus de marge aux activités d'investissement prioritaires contribuant effectivement à l'opérationnalisation des politiques publiques tout en répondant directement aux besoins des citoyens.

Ainsi, les ressources du budget général de l'Etat modifié pour l'Exercice 2025/2026 passent à 5 004,0 Milliards de BIF contre 4 821,8 Milliards de BIF dans le budget initial, soit une augmentation de 3,8%.

Les dépenses totales du budget général de l'Etat modifié pour l'Exercice 2025/2026 s'élève à 5 371,9 Mrds de BIF contre 5 258,6 Mrds de BIF soit une augmentation de 2,2%.



Le déficit global du projet du Budget Général 2025/2026 modifié s'élève à 367,9 Mrds de BIF contre 436,8 Mrds de BIF du budget initial.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autres les recommandations suivantes :

- 1) Avoir toujours à l'esprit que dans le cadre de la décentralisation/ déconcentration, les activités s'exécutent dans les Provinces et les Communes, l'administration centrale des Ministères se limitant au travail de planification et au suivi-évaluation ;
- 2) Calculer avec exactitude le coût des activités pour une meilleure planification ;
- 3) Procéder à une mobilisation générale de la population pour augmenter les recettes ;
- 4) Dans le souci d'accroître la production minière, procéder à la signature des contrats avec les exploitants en respectant les dispositions du Code Minier ;
- 5) Généraliser la facturation électronique ;
- 6) Limiter les exonérations autant que faire se peut ;
- 7) Procéder à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan National de Développement Révisé afin de bien préparer un nouveau Plan National de Développement prenant cours en 2027 en ayant une base solide.

3

Fait à Bujumbura, le 16 décembre 2025

Le Secrétaire Général de l'Etat
Jérôme NIYONZIMA. –

